

Plan de mobilité active: les personnes handicapées veulent être consultées

Courrier Laval, le 18 juillet 2013

S'il salue les mesures du Plan de mobilité active de Laval, dévoilé le 20 juin dernier, le [ROPPHL](#) déplore que le portrait dressé de la population à mobilité réduite se réduise aux personnes âgées en perte d'autonomie, ne comprenant pas les personnes ayant des limitations auditives, visuelles et motrices.

«La Ville de Laval doit prendre en considération les besoins des personnes non voyantes, sourdes ou souffrant d'un autre handicap, indique Josée Massicotte, directrice générale du Regroupement des organismes de promotion de personnes handicapées de Laval (ROPPHL). En bout de ligne, des trottoirs plus larges, ça sert tout le monde, autant la personne se servant d'un déambulateur que la petite famille avec une poussette. C'est aussi ça l'accessibilité universelle!»

«Les gens handicapés ont à se déplacer davantage pour ne pas voir leur état s'aggraver, confie Sophie Marcil, présidente du ROPPHL. Il est d'autant plus important de les sortir de leur isolement. Ces personnes doivent pouvoir sortir de chez elles en ayant accès facilement et sécuritairement aux voies publiques.»

Actions appréciées

L'annonce de feux sonores avec décompte numérique, ainsi que l'ajout d'aires de refuge pour piétons, à mi-chemin des grandes artères, a été bien accueillie par la vingtaine d'organismes que représente le ROPPHL.

«Ces refuges sont nécessaires, car nos gens ont besoin de prendre une pause quand ils traversent de grands boulevards, observe Josée Massicotte. Le plan est bien, quoique non maximal, ce dont on pouvait se douter. C'est pourquoi nous voulons être consultés pour l'application des mesures, car la population handicapée a besoin d'aménagements spéciaux.»

*«La population
handicapée a
besoin
d'aménagements
spéciaux.»*

Josée Massicotte

Représentations

C'est au sein du Comité consultatif conjoint sur l'accessibilité (CCCA) que les gens du ROPPHL comptent représenter les intérêts de leurs membres. Laval a été la première municipalité du Québec à fonder un tel comité, en 1986. Il est le pivot des orientations de la Ville en matière d'accessibilité aux immeubles et lieux publics.

Le CCCA se réunit de trois à quatre fois chaque année. Il comprend fonctionnaires des différents services municipaux, élus, citoyens et représentants du milieu communautaire ainsi que de l'Office des personnes handicapées du Québec.

par Benoit Leblanc